Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 057-215702077-20260710-2026071003-DE

FARÉBERSVILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	10	10

Séance du 10 juillet 2026 sous la présidence de Madame Marie ADAMY, Maire. Convocation du 2 juillet 2026.

PRESENTS :
Mesdames ADAMY Marie, PIESTA Sylvia, KHOUMRI Louisa, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, BECKENDORF Cindy, TÜZÜN Gulhan, ARANDA Aurélie et EL GAMOUN Houria ;
Messieurs DARKAOUI Kamel, SAADI Lamine, DAGTEKIN Musa, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, LAUER Bernard, RAHAOUI Mohamed, WEBER Sébastien, ANANICZ Brice et KOUIDRI ZOURGUI Nourdine (à partir du point 3).
PROCURATIONS :
Mesdames FRANGIAMORE Françoise, RUSSELLO Marie, FARIS Aïcha, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, DILEK Müjde et Messieurs PODBOROCZYNSKI Julien, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ESTRADA Jonathan, AOUKACHI Abdellah, GULDAL Serafettin qui ont donné procuration à Mesdames ADAMY Marie, KHOUMRI Louisa, PIESTA Sylvia, ARANDA Aurélie, EL GAMOUN Houria et Messieurs SAADI Lamine, RAHAOUI Mohamed, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel et ANANICZ Brice.
ABSENTS EXCUSES : /
ABSENTS : /

03 - Convention avec le département relative aux travaux d'aménagement de la RD 910

Rapporteur : Mme Sylvia PIESTA

Exposé des motifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le projet de convention entre le département de la Moselle et la commune de Farébersviller relatif aux travaux d'aménagement de la RD 910 ;

Considérant que ces travaux ont notamment pour objet la sécurisation de la circulation et des piétons, l'enfouissement des réseaux ainsi que la gestion des eaux pluviales ;

Considérant qu'il convient de définir, par convention, les modalités techniques, administratives et financières de réalisation des travaux ainsi que les engagements respectifs du Département et de la commune ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de la Moselle et la commune de Farébersviller relative aux travaux d'aménagement de la route départementale 910.
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie ADAMY

MAIRIE DE FARÉBERSVILLER
57450

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »